RESTRICTED

S/NGBT/13

12 mars 1996

(96-0904)

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Groupe de négociation sur les télécommunications de base

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 FEVRIER 1996

1. Le Groupe de négociation sur les télécommunications de base a tenu sa treizième réunion le 28 février 1996. L'ordre du jour figurait dans l'aérogramme WTO/AIR/258 du 30 janvier 1996.

2. S'agissant des demandes de participation et de statut d'observateur, le Président a annoncé que la Colombie et la Thaïlande avaient décidé de prendre part aux négociations en qualité de participants à part entière. En conséquence, le nombre de participants à part entière aux négociations était désormais de 36.[1] La Bolivie, la Côte d'Ivoire et le Myanmar ont été admis en qualité d'observateurs, ce qui a fait passer à 27[2] le nombre des participants ayant le statut d'observateur. Le Président a remercié les gouvernements concernés de leur décision et a encouragé les autres gouvernements qui participaient aux réunions à titre d'observateurs à envisager eux aussi la possibilité de prendre part aux négociations en qualité de participants à part entière dès que possible.

3. Dans le cadre du point de l'ordre du jour concernant la présentation des projets d'offres, de nouvelles offres ont été déposées et présentées par Israël, le Brésil, la Pologne et Maurice. Le nombre total des projets d'offres présentés par les participants s'établissait donc à ce jour à 23.[3] Les Etats-Unis ont présenté une révision de leur projet d'offre, portant à quatre le nombre d'offres révisées présentées. Les représentants de la République dominicaine et du Maroc ont fait part de leur intention de présenter des projets d'offres et les représentants du Mexique et du Venezuela ont promis de communiquer sous peu des offres améliorées. Le Président a remercié les délégations qui étaient en train de préparer des projets d'offres ainsi que celles qui avaient fait part de leur intention de fournir des offres améliorées, et il a encouragé les autres gouvernements à faire de même.

---

[1]Argentine, Australie, Barbade, Brésil, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Communautés européennes et leurs Etats membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède), Corée, Cuba, Egypte, Equateur, Etats-Unis, Hong Kong, Hongrie, Inde, Islande, Israël, Japon, Maroc, Maurice, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, Pologne, République dominicaine, République slovaque, République tchèque, Singapour, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Venezuela.

[2]Afrique du Sud, Bolivie, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, El Salvador, Emirats arabes unis, Fédération de Russie, Guatemala, Honduras, Indonésie, Jamaïque, Lettonie, Madagascar, Malaisie, Myanmar, Nicaragua, Pakistan, Panama, Pérou, République de Chine, Roumanie, Slovénie, Taipei chinois, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

[3]Australie, Brésil, Canada, Chili, Communautés européennes et leurs Etats membres, Corée, Etats-Unis, Hong Kong, Hongrie, Israël, Japon, Maurice, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, Pologne, République slovaque, République tchèque, Singapour, Suisse, Turquie et Venezuela.

./.

4. Le Président a invité les délégations à formuler des observations sur l'état d'avancement des négociations bilatérales menées au cours de la semaine avec la participation de représentants de haut niveau. Les participants ont donné des évaluations mitigées à ce sujet. Ils ont reconnu qu'il y avait des progrès en ce sens que les négociations s'intensifiaient avec les nouveaux projets d'offres présentés et les promesses d'offres révisées et améliorées. Néanmoins, la plupart des participants se sont dits préoccupés par le nombre d'offres en suspens, nouvelles ou révisées, par la nécessité d'une plus grande participation et par la proximité de la date butoir fixée pour les négociations. De nombreux participants ont aussi souligné la nécessité de prévoir des engagements additionnels concernant les principes réglementaires pour étayer les engagements concernant l'accès aux marchés. Un participant a insisté sur la nécessité de laisser aux gouvernements la liberté de définir leur propre cadre réglementaire. Un autre participant a fait part de sa déception devant le fait que beaucoup de pays développés n'avaient pas présenté d'offres améliorées, mais il s'est dit encouragé par le fait que plusieurs pays avaient annoncé leur intention de le faire. Un représentant a mis l'accent sur la nécessité d'étudier les moyens d'aider les pays en développement à s'acquitter des obligations liées au service universel et à accroître leur part dans les échanges mondiaux de services de télécommunication. Il a également été noté que le niveau et l'ampleur de la libéralisation devraient être fonction du niveau de développement des Membres. Le Président a redit qu'il était nécessaire qu'un plus grand nombre de projets d'offres et d'offres révisées soient présentés avant la date butoir et il a rappelé que les participants pouvaient présenter des offres prévoyant des engagements échelonnés s'ils n'étaient pas pour l'instant en mesure de prendre des engagements applicables en une seule fois.

5. Au titre du point de l'ordre du jour sur les questions techniques et conceptuelles en suspens, le Président a annoncé que les questions en rapport avec les principes réglementaires seraient examinées dans le cadre d'un groupe de réflexion informel limité aux participants à part entière, sur la base du document de référence distribué le 2 février. Il serait rendu compte des résultats de ces discussions à la prochaine réunion officielle du Groupe de négociation prévue en mars. Au sujet de la question des principes réglementaires, le Président a noté que beaucoup de participants estimaient que le document de référence sur les principes réglementaires devait servir de base pour l'inclusion d'engagements additionnels dans les listes définitives des participants.

6. Au titre du point de l'ordre du jour concernant l'examen des réponses au questionnaire sur les télécommunications de base, les représentants de la Pologne et de la Colombie ont présenté les réponses de leurs gouvernements. Le Président a remercié ces délégations pour leurs communications et a incité les autres participants et observateurs à communiquer leurs réponses au questionnaire.

7. Le Président a annoncé que la prochaine réunion officielle du Groupe était programmée pour le 22 mars et qu'une réunion informelle avait été fixée provisoirement au 19 mars. Il a indiqué que les dates retenues pour les réunions d'avril étaient les 17 et 25 avril. Enfin, le Président a rappelé que le programme du Groupe pour le mois d'avril comprenait encore la rédaction du Protocole, l'examen et l'achèvement de la liste d'engagements et enfin la préparation et l'adoption du rapport au Conseil du commerce des services.